



Mouvement Pact Arim
pour l'Amélioration de l'Habitat
Pact Arim Dordogne



MAITRE D'OUVRAGE :

Commune de 24340 LA ROCHEBEAUCOURT et ARGENTINE

**REHABILITATION DE L'ANCIEN PRESBYTERE EN
2 LOGEMENTS**

24340 LA ROCHEBEAUCOURT et ARGENTINE

Dossier DCE / MAI 2009

**C . C . T . P
LOT 08 - PEINTURE**

Sommaire

| | |
|---|----|
| PRESCRIPTIONS GENERALES | 2 |
| 08.1 DEFINITION DE LA PRESTATION | 2 |
| 08.2 DOCUMENTS TECHNIQUES/NORMES | 2 |
| 08.3 QUALITE DES MATERIAUX/MISE EN OEUVRE | 2 |
| 08.3.1 GENERALITES | 2 |
| 08.3.2 PRODUITS | 2 |
| 08.3.3 MISE EN OEUVRE | 3 |
| 08.3.4 ECHAFAUDAGE/PROTECTION/SANTE/NETTOYAGE | 3 |
| 08.3.5 MANUTENTION/PROTECTION | 4 |
| DESCRIPTION DES OUVRAGES | 5 |
| 08.4 NOTA | 5 |
| 08.5 FINITION DES PLAFONDS | 5 |
| 08.5.1 PEINTURE "SUPPORT NEUF-PLAQUES DE PLATRE" | 5 |
| 08.6 FINITION DES MURS | 6 |
| 08.6.1 PEINTURE "SUPPORTS NEUFS - PLAQUE DE PLATRE" | 6 |
| 08.7 FINITION DES OUVRAGES BOIS | 7 |
| 08.7.1 EXTERIEUR "SUPPORT EXISTANT- PEINTURE" | 7 |
| 08.7.2 EXTERIEUR "SUPPORT NEUF - PEINTURE" | 7 |
| 08.7.3 INTERIEURE "SUPPORTS NEUFS-PEINTURE" | 7 |
| 08.7.4 INTERIEURE "SUPPORTS NEUFS - LASURE" | 8 |
| 08.7.5 INTERIEURE "SUPPORTS NEUFS-VERNIS" | 8 |
| 08.7.6 INTERIEUR "SUPPORT EXISTANT - VERNIS" | 9 |
| 08.7.7 INTERIEURE "SUPPORT NEUF - VERNIS CIRE" | 9 |
| 08.7.8 INTERIEUR "SUPPORT EXISTANT - VERNIS CIRE" | 9 |
| 08.8 FINITION DES OUVRAGES METALLIQUES, PVC, FONTE | 10 |
| 08.8.1 EXTERIEUR "SUPPORTS NEUFS - PEINTURE" | 10 |
| 08.8.2 INTERIEUR "SUPPORTS NEUFS-PEINTURE" | 10 |
| 08.9 DIVERS | 11 |
| 08.9.1 NETTOYAGE "GENERAL" | 11 |

PRESCRIPTIONS GENERALES

08.1 DEFINITION DE LA PRESTATION

Le CCTP du présent lot concerne les travaux de PEINTURE à exécuter pour la réhabilitation de l'ancien presbytère en 2 logements - 24340 LA ROCHEBEAUCOURT ET ARGENTINE.

08.2 DOCUMENTS TECHNIQUES/NORMES

Les entreprises seront soumises, pour l'exécution de leurs travaux, aux clauses et spécifications des documents ci-après, sachant que cette liste n'est pas limitative :

DTU 59.1

Travaux de peinture des bâtiments.

Elles seront soumises en outre aux prescriptions des textes réglementaires en vigueur au moment de l'exécution des travaux, notamment :

- Norme NF.P 84-401 : terminologie propre aux revêtements.
- Norme NF.P 84-402 : méthode d'essais.
- Norme NF.P 84-403 : classe de revêtement
- Normes françaises qualitatives et dimensionnelles.
- Arrêté du 31 janvier 1986, relatif à la protection des bâtiments contre l'incendie
- Règles de sécurité dans les bâtiments ERP
- Toutes normes et DTU en vigueur à la remise des offres
- Norme NF P 03-001 régissant les marchés privés.

08.3 QUALITE DES MATERIAUX/MISE EN OEUVRE

08.3.1 GENERALITES

L'entreprise titulaire du présent lot devra fournir tous les échantillons nécessaires lors de la première réunion de chantier où elle sera convoquée afin que l'Architecte puisse entériner ses choix. Les matériaux utilisés seront de première qualité et seront conformes aux spécifications des normes NF, dans tous les cas, les provenances (non spécifiées dans le présent CCTP) seront soumises à l'agrément de l'Architecte.

Il est rappelé que la notion de similitude (techniquement équivalent) appartient à l'Architecte en cas de divergence de vue avec l'entrepreneur, celui-ci sera tenu de mettre en oeuvre le matériau indiqué en référence au présent CCTP. Tout préchauffage nécessaire sera du au titre du présent lot et la consommation sera portée au Compte Prorata.

08.3.2 PRODUITS

A- Origine

- Toutes les peintures et revêtements muraux proviendront de fabriques connues et dans la mesure du possible du même fabricant.

B- Composition

- La composition des peintures sera conforme aux Normes Officielles en vigueur au moment de l'exécution des travaux ; elle pourra faire l'objet de vérifications par des prélèvements en cours de chantier, comme prévu par les DTU.
- Dans le cas où les produits employés ne correspondraient pas à ceux demandés, les travaux seraient repris aux frais de l'entreprise, qui aura également à supporter les dépenses accessoires découlant de cette réfection.

C- Logement

- Les peintures seront logées dans des bidons scellés en usine, Ces bidons ne seront descellés sur le chantier qu'au moment de leur emploi ; ils seront stockés dans un local fermant à clé, accessible à tout moment aux Architectes ou à leurs représentants.
- L'entrepreneur devra fournir aux architectes, sur leur demande, toutes justifications sur l'origine des produits employés et stockés sur le chantier.

08.3.3 **MISE EN OEUVRE**

08.3.3.1 **Peinture/Revêtement mural**

A- Reconnaissance des subjectiles et réception des supports

- Préalablement à toute exécution, l'entrepreneur du présent lot devra procéder à la réception des fonds : entre autres, il devra s'assurer de la compatibilité de ses produits avec les huiles de décoffrage, ainsi qu'avec les peintures antifouling mises en oeuvre, sur les parties métalliques, par les différents corps d'état.
- L'entrepreneur de peinture procédera, en temps utile, à la vérification de l'état des subjectiles à peindre : il devra s'assurer notamment de :
 - L'état hydrométrique des supports (bois, plâtres, mortier) et des conditions d'ambiance à l'application.
 - L'absence de calamine, de graisse ou de rouille sur les métaux.
 - L'alcalinité des maçonneries avec mesure de Ph afin d'en éliminer les effets.
- La nature des bois : métropolitains ou d'outre-mer pour dégraissage éventuel.
- S'il y a lieu, les observations utiles seront faites par l'entrepreneur de peinture avant le commencement d'exécution de ses travaux. Il ne sera admis, par la suite, aucune réclamation au sujet des conséquences que l'état des subjectiles pourrait avoir sur la tenue des peintures. Toutes les réfections nécessaires seraient alors à la charge du présent lot.

B- Assainissement des fonds

- L'entrepreneur devra remédier aux défauts de surface des ouvrages ; à cet effet, il devra prévoir toutes les opérations élémentaires indispensables, qu'elles soient décrites ou non dans le descriptif, telles que brossage, égrenage, époussetage, ponçage, etc...
- En outre, il veillera aux particularités spécifiques de chacun des fonds, et devra remédier aux éventuelles réactions qu'ils pourraient occasionner :
 - Alcalinité des bétons banchés ou enduits au mortier.
 - Exsudation des bois exotiques.
 - Etc...
- La neutralisation de ces réactions sera toujours exécutée conformément aux prescriptions du fabricant de peinture.

C- Choix des procédés

- L'entrepreneur reste responsable des procédés à employer compte tenu des finitions à obtenir.

D- Teintes-Contrôle d'exécution

- Les teintes seront définies et choisies par l'Architecte ; aucun supplément ne sera accordé pour exécution de certaines surfaces en polychromie.
- Les couches successives seront obligatoirement de tons différents préalablement déterminés.
- L'entrepreneur devra faire constater l'application des couches successives. Il sera fait des mesures d'épaisseur chaque fois que celles-ci auront été demandées.

08.3.4 **ECHAFAUDAGE/PROTECTION/SANTE/NETTOYAGE**

A- Echafaudage/Protections Générales

- L'entreprise devra prévoir toutes les protections et échafaudages réglementaires, qui lui seront nécessaires à une parfaite et complète sécurité de son personnel, ainsi qu'à une parfaite et complète mise en oeuvre de ses matériaux.

B- Protection/Coordination/Santé/Sécurité

- L'entreprise devra respecter les obligations en matière de coordination pour la santé et la sécurité conformément à la loi n° 93-1418 du 31.12.94, ainsi que les conditions prévues au Code du Travail et des règlements en vigueur.

C- Nettoyage

- L'entreprise devra un nettoyage et enlèvement des gravois journalier du chantier ainsi qu'un général à la fin de son intervention.
- La Maîtrise d'Oeuvre se réserve le droit de nommer une entreprise pour réaliser cette prestation si le travail réalisé par le titulaire du présent lot ne s'avère pas satisfaisant.
- Il va de soi que le montant de ces travaux serait imputé sur le marché du présent lot

D- Traitement des gravois et déchets

- Chaque entreprise aura à sa charge exclusive le tri et le recyclage de ses déchets
Ce tri et de recyclage seront réalisés de façon journalière afin que le chantier soit propre en permanence
- Si des gravats venaient à être stockés sur le chantier sans être évacués dans les 48 heures, les travaux d'évacuation et de recyclage seront commandés à une autre entreprise à la charge de la ou des entreprises responsables.
- L'entreprise devra prévoir le tri et l'évacuation de l'ensemble de ses gravats vers des décharges agréées en accord avec l'Architecte.

08.3.5

MANUTENTION/PROTECTION

A- Manutention

- Toutes les opérations, frais et faux frais relatifs aux transports, manœuvres et manutentions diverses, et durant les travaux des autres corps d'état, traçage, pose, réglage, ajustages, mise en état de fonctionnement, etc... concernant les ouvrages du présent lot, sont à la charge de l'entrepreneur

B- Protection

- **L'entreprise est entièrement responsable de ses ouvrages jusqu'à la réception**
- Elle devra prendre toutes les précautions pour que ses ouvrages ne soient pas détériorés compte tenu des aléas du chantier
- Elle devra aussi lors de travaux sur des bâtiments existants prévoir toutes les protections nécessaires des ouvrages à conserver

DESCRIPTION DES OUVRAGES

L'entreprise devra:

- La fourniture, la pose et la manutention de tous ses matériaux
- La préparation des échantillons demandés par l'Architecte
- La proposition de peinture de qualité, présentant les taux de COV les plus réduits possible et le plus grand confort d'utilisation. Ainsi, les peintures écologiques seront favorablement reçues.

08.4

NOTA

Tous les ouvrages devront être réalisés avec toutes les précautions requises dans les conditions telles, qu'ils présentent toutes les qualités de solidité et de durée.

Il est expressément spécifié que l'entrepreneur devra l'exécution complète et parfaite de la totalité de ses ouvrages, façons et fournitures nécessaires pour obtenir celle-ci dans le respect des règles de l'art, les DTU et Normes en vigueur au moment de la réalisation des travaux.

L'entrepreneur est censé inclure dans son prix le chiffrage de tous les éléments matériels ou travaux nécessaires à une bonne réalisation des ouvrages et compléter de part sa connaissance les manques éventuels du CCTP.

L'entreprise devra se conformer aux indications, recommandations et obligations du Plan Général de Coordination joint au présent appel d'offre pour l'élaboration de son prix.

De plus l'entrepreneur devra prévoir tous les travaux indispensables, dans l'ordre général et par analogie étant entendu qu'il doit assurer le complet et parfait achèvement des travaux prévus ou non au CCTP ci-après, conformément aux règles de l'art et de la bonne construction et ce, sans qu'il puisse prétendre à aucune majoration du prix forfaitaire pour raison d'omission aux plans, CCTP, aux avant-métrés, de leur importance et de leur nature, et qu'il a suppléé par ses connaissances professionnelles aux détails qui pourraient être omis

Toutes modifications que pourrait apporter l'entreprise sur les plans d'Architecte en amont de réalisation devront être formulées par écrit à celui-ci pour accord

L'entreprise devra avoir une parfaite connaissance des Plans Projet - Toutes remarques et questions se rapportant au projet devront être stipulées par écrit sur feuille séparée en complément de l'offre

CERTIFICATIONS

Le projet devra obtenir les certifications suivantes : Label Habitat et Environnement 2005 avec la rubrique chantier propre et Qualité THPE 2005. L'entrepreneur du présent lot exécutera ses travaux suivant les exigences et recommandations de CERQUAL, l'organisme certificateur nommé par le Maître d'Ouvrage.

08.5

FINITION DES PLAFONDS

08.5.1

PEINTURE "SUPPORT NEUF-PLAQUES DE PLATRE"

Sur des ouvrages neufs réalisés en plaques de plâtre et plâtre:

- Réception des supports
- Travaux préparatoires
 - Egrenage
 - Révision des joints de plaques
 - Rebouchage
 - Léger ponçage
 - Epoussetage
 - Une couche d'impression
- Finition
 - Deux couches de MAT

L'entreprise devra toutes les sujétions nécessaires de mise en oeuvre conformément aux prescriptions techniques du fabricant, DTU et normes en vigueur.

Coloris: Au choix de l'Architecte.

Localisation :

LOGEMENT 1

- Rez de chaussée et étage
- Ensemble des plafonds plaques de plâtre décrit au lot Plâtrerie

LOGEMENT 2

- Rez de chaussée et étage
- Ensemble des plafonds plaques de plâtre décrit au lot Plâtrerie

08.6 **FINITION DES MURS**

08.6.1 **PEINTURE "SUPPORTS NEUFS - PLAQUE DE PLATRE"**

Finition glycéro satinée

Sur des ouvrages neufs réalisés en plaques de plâtre et plâtre:

- Réception des supports
 - Travaux préparatoires
 - Egrenage
 - Révision des joints de plaques
 - Rebouchage
 - Léger ponçage
 - Epoussetage
 - Enduisage général à 2 passes
 - Léger ponçage
 - Epoussetage
 - Une couche d'impression
 - Finition
 - Deux couches de glycéro satinée
 - Toutes les sujétions nécessaires de mise en oeuvre conformément aux prescriptions techniques du fabricant, DTU et normes en vigueur.
- Coloris: Au choix de l'Architecte.

Localisation :

LOGEMENT 1

- Rez de chaussée et étage
- Ensemble des doublages et cloisons plaques de plâtre neuves à l'exception de ceux décrites ci-dessous

LOGEMENT 2

- Rez de chaussée et étage
- Ensemble des doublages et cloisons plaques de plâtre neuves à l'exception de ceux décrites ci-dessous

Finition acrylique satinée

Sur des ouvrages neufs réalisés en plaques de plâtre et plâtre:

- Réception des supports
 - Travaux préparatoires
 - Egrenage
 - Révision des joints de plaques
 - Rebouchage
 - Léger ponçage
 - Epoussetage
 - Enduisage général à 2 passes
 - Léger ponçage
 - Epoussetage
 - Une couche d'impression
 - Finition
 - Deux couches d'acrylique satinée
 - Toutes les sujétions nécessaires de mise en oeuvre conformément aux prescriptions techniques du fabricant, DTU et normes en vigueur.
- Coloris: Au choix de l'Architecte.

Localisation :

LOGEMENT 1

- Rez de chaussée et étage
- Doublages et cloisons plaques de plâtre de cuisine, WC et salle d'eau

LOGEMENT 2

- Rez de chaussée et étage
- Doublages et cloisons plaques de plâtre de cuisine, WC et salle d'eau

08.7 **FINITION DES OUVRAGES BOIS**

08.7.1 **EXTERIEUR "SUPPORT EXISTANT- PEINTURE"**

Sur des ouvrages existants réalisés en bois:

- Réception des supports
- Travaux préparatoires
 - Fort lessivage
 - Décapage général pour mise à nu des bois si nécessaire
 - Brossage
 - Ponçage
 - Epoussetage
 - Une couche d'impression
- Finition

- Deux couches de peinture glycérophtalique microporeuse finition satinée

L'entreprise devra toutes les sujétions nécessaires de mise en oeuvre conformément aux prescriptions techniques du fabricant, DTU et normes en vigueur.

Localisation :

LOGEMENT 1

- Porte entrée commune

08.7.2 **EXTERIEUR "SUPPORT NEUF - PEINTURE"**

Sur des ouvrages neufs réalisés en bois :

- Travaux préparatoires
 - Brossage
 - Ponçage
 - Epoussetage
 - Une couche d'impression
- Finition
 - Deux couches de peinture glycérophtalique microporeuse finition satinée
- Toutes les sujétions nécessaires de mise en oeuvre conformément aux prescriptions techniques du fabricant, DTU et normes en vigueur.

Coloris: Au choix de l'Architecte.

Localisation :

LOGEMENT 1

Ensemble des ouvrages bois décrits au lot Menuiseries à savoir en autre:

- Rez de chaussée et étage
 - Fenêtres
 - Porte-fenêtres
 - Portes
 - Volets

LOGEMENT 2

Ensemble des ouvrages bois décrits au lot Menuiseries à savoir en autre:

- Rez de chaussée et étage
 - Fenêtres
 - Porte-fenêtres
 - Portes
 - Volets
 - Porte de garage

08.7.3 **INTERIEURE "SUPPORTS NEUFS-PEINTURE"**

Sur menuiseries prépeintes

Sur des ouvrages neufs réalisés en bois :

- Réception des supports
- Travaux préparatoires
 - Brossage
 - Rebouchage
 - Léger ponçage
 - Epoussetage
- Finition
 - Deux couches de CILKYD 3000 (Zolpan) ou techniquement équivalent
- Toutes les sujétions nécessaires de mise en oeuvre conformément aux prescriptions techniques du fabricant,

DTU et normes en vigueur.
Coloris: Au choix de l'Architecte.

Localisation :

LOGEMENT 1

- Rez de chaussée et étage
- Ensemble des portes intérieures

LOGEMENT 2

- Rez de chaussée et étage
- Ensemble des portes intérieures

Sur menuiseries non prépeintes.

Sur des ouvrages neufs réalisés en bois :

- Travaux préparatoires
 - Brossage
 - Rebouchage
 - Léger ponçage
 - Epoussetage
 - Une couche d'impression
- Finition
 - Deux couches de CILKYD 3000 (Zolpan) ou techniquement équivalent

L'entreprise devra toutes les sujétions nécessaires de mise en oeuvre conformément aux prescriptions techniques du fabricant, DTU et normes en vigueur.

Coloris: Au choix de l'Architecte.

Localisation :

LOGEMENT 1

- Rez de chaussée et étage
- Huisseries et chants des portes prépeintes
- Plinthes

LOGEMENT 2

- Rez de chaussée et étage
- Huisseries et chants des portes prépeintes
- Plinthes

08.7.4

INTERIEURE "SUPPORTS NEUFS - LASURE"

Sur des ouvrages neufs réalisés en bois :

- Réception des supports
- Travaux préparatoires
 - Dégraissage suivant nature des bois
 - Egrenage ou Ponçage
 - Essuyage ou Dépoussiérage humide
 - Une couche d'impression par une sous couche de peinture compatible avec les couches de finition
- Finition
 - Deux couches de Lasure

- Toutes les sujétions nécessaires de mise en oeuvre conformément aux prescriptions techniques du fabricant, DTU et normes en vigueur.

Coloris : Au choix de l'Architecte.

Localisation :

LOGEMENT 1

- Rez de chaussée et étage
- Tablettes

LOGEMENT 2

- Rez de chaussée et étage
- Tablettes

08.7.5

INTERIEURE "SUPPORTS NEUFS-VERNIS"

Sur des ouvrages bois neuf comprenant:

- Travaux préparatoires
 - Ponçage
 - Rebouchage
 - Impression
- Finition

- 2 couches de vernis
- Toutes les sujétions nécessaires de mise en oeuvre conformément aux prescriptions du fabricant, DTU et Normes en vigueur.

Localisation :

LOGEMENT 1

- Garde-corps de l'escalier d'accès à l'étage

08.7.6

INTERIEUR "SUPPORT EXISTANT - VERNIS"

Sur des ouvrages existants réalisés en bois :

- Travaux préparatoires
 - Nettoyage, décoloration ou décapage suivant état
 - Brossage
 - Ponçage général
 - Epoussetage
- Finition
 - 2 couches de vernis
- Toutes les sujétions nécessaires de mise en oeuvre conformément aux prescriptions du fabricant, DTU et Normes en vigueur.

Localisation :

LOGEMENT 1

- Garde-corps de l'escalier existant conservé

LOGEMENT 2

- Garde-corps de l'escalier existant conservé

08.7.7

INTERIEURE "SUPPORT NEUF - VERNIS CIRE"

Sur des ouvrages bois neufs comprenant:

- Travaux préparatoires
 - Ponçage
 - Rebouchage
 - Impression
- Finition
 - 2 couches de vernis ciré V 33 ou techniquement équivalent
- Toutes les sujétions nécessaires de mise en oeuvre conformément aux prescriptions du fabricant, DTU et Normes en vigueur.

Localisation :

LOGEMENT 1

- Escalier d'accès à l'étage

08.7.8

INTERIEUR "SUPPORT EXISTANT - VERNIS CIRE"

Sur des ouvrages bois existants comprenant:

- Travaux préparatoires
 - Dépose des revêtements existants (moquettes ou plastique)
 - Enlèvement des traces de colle
 - Brossage, ponçage général
 - Epoussetage
- Finition
 - 2 couches de vernis ciré V 33 ou techniquement équivalent
- Toutes les sujétions nécessaires de mise en oeuvre conformément aux prescriptions du fabricant, DTU et Normes en vigueur.

Localisation :

LOGEMENT 1

- Escalier existant conservé

LOGEMENT 2

- Escalier existant conservé

08.8 **FINITION DES OUVRAGES METALLIQUES, PVC, FONTE**

08.8.1 **EXTERIEUR "SUPPORTS NEUFS - PEINTURE"**

Sur des ouvrages neufs réalisés en métaux ferreux

- Travaux préparatoires
 - Dégraissage
 - Grattage
 - Brossage
 - Epoussetage
 - Une couche d'impression appropriée au support
 - Finition
 - Deux couches ZOLPAFER FAC (Zolpan) ou techniquement équivalent
 - Toutes les sujétions nécessaires de mise en oeuvre conformément aux prescriptions techniques du fabricant, DTU et normes en vigueur.
- Coloris: Au choix de l'Architecte.

Localisation :

- LOGEMENT 1**
- Portillon

08.8.2 **INTERIEUR "SUPPORTS NEUFS-PEINTURE"**

Sur métaux "non ferrières neufs"

Sur des ouvrages neufs réalisés en cuivre :

- Travaux préparatoires
 - Dégraissage au trichloréthylène
 - Grattage
 - Brossage
 - Epoussetage
 - Une couche d'impression
 - Finition
 - Deux couches de peinture thermique finition satinée
- L'entreprise devra toutes les sujétions nécessaires de mise en oeuvre conformément aux prescriptions techniques du fabricant, DTU et normes en vigueur.
- Coloris: Au choix de l'Architecte.

Localisation :

- LOGEMENT 1**
- Rez de chaussée et étage
 - Ensemble des canalisations cuivre apparentes

- LOGEMENT 2**
- Rez de chaussée et étage
 - Ensemble des canalisations cuivre apparentes

Sur canalisations "PVC neufs"

Sur des ouvrages neufs réalisés en Pvc:

- Réception des supports
 - Travaux préparatoires
 - Dégraissage/Grattage
 - Epoussetage
 - Une couche d'impression spécial PVC
 - Finition
 - Deux couches de peinture satinée
- L'entreprise devra toutes les sujétions nécessaires de mise en oeuvre conformément aux prescriptions techniques du fabricant, DTU et normes en vigueur.
- Coloris: Au choix de l'Architecte.

Localisation :

- LOGEMENT 1**
- Rez de chaussée et étage
 - Ensemble des canalisations PVC apparentes

- LOGEMENT 2**
- Rez de chaussée et étage

- Ensemble des canalisations PVC apparentes

08.9 **DIVERS**

08.9.1 **NETTOYAGE "GENERAL"**

L'entreprise devra aussi un nettoyage parfait et complet pour la réception :
Celui-ci comprendra entre autre :

- Les menuiseries extérieures et intérieures (Feuillures, Vitres, Portes, Garnitures, Dessus de plinthes, Etc...)
- Les sols (Aspirateur, Serpillière avec produit approprié)
- Le revêtement mural
- Les appareillages électriques
- Les appareils sanitaires et leurs robinetteries
- D'une façon générale l'ensemble des locaux.

L'entrepreneur devra par la même occasion effectuer toutes les retouches nécessaires.

La Maîtrise d'Oeuvre se laisse le droit de nommer une entreprise pour réaliser cette prestation si le travail réalisé par le titulaire du présent lot ne s'avérait pas satisfaisant.

Il va de soi que le montant de ces travaux serait imputé sur le marché du présent lot.

Note importante :

Le nettoyage sera réalisé avec des produits appropriés à chaque matière, pour cela l'entreprise est tenu de récupérer les fiches d'entretien auprès de chaque intervenant.

Localisation :

LOGEMENT 1

- Ensemble du logement

LOGEMENT 2

- Ensemble du logement



Mouvement Pact Arim
pour l'Amélioration de l'Habitat
Pact Arim Dordogne



MAITRE D'OUVRAGE :

Commune de 24340 LA ROCHEBEAUCOURT et ARGENTINE

**REHABILITATION DE L'ANCIEN PRESBYTERE EN
2 LOGEMENTS**

24340 LA ROCHEBEAUCOURT et ARGENTINE

Dossier DCE / MAI 2009

**D . P . G . F
LOT 08 - PEINTURE**

LOGEMENT 1

| | U | Quantité | Prix en € | Total en € |
|--|-----|----------|-----------|------------|
| DESCRIPTION DES OUVRAGES | | | | |
| 08.5 | | | | |
| FINITION DES PLAFONDS | | | | |
| 08.5.1 | | | | |
| PEINTURE "SUPPORT NEUF-PLAQUES DE PLATRE" | | | | |
| Finition mate. | M2 | 73,50 | | |
| 08.6 | | | | |
| FINITION DES MURS | | | | |
| 08.6.1 | | | | |
| PEINTURE "SUPPORTS NEUFS - PLAQUE DE PLATRE" | | | | |
| Finition glycéro satinée | M2 | 197,00 | | |
| Finition acrylique satinée | M2 | 63,50 | | |
| 08.7 | | | | |
| FINITION DES OUVRAGES BOIS | | | | |
| 08.7.1 | | | | |
| EXTERIEUR "SUPPORT EXISTANT- PEINTURE" | | | | |
| Peinture microporeuse finition satinée | M2 | 5,30 | | |
| 08.7.2 | | | | |
| EXTERIEUR "SUPPORT NEUF - PEINTURE" | | | | |
| Peinture microporeuse finition satinée | M2 | 87,00 | | |
| 08.7.3 | | | | |
| INTERIEURE "SUPPORTS NEUFS-PEINTURE" | | | | |
| Menuiseries prépeintes | M2 | 22,50 | | |
| Menuiseries non prépeintes | M2 | 16,00 | | |
| 08.7.4 | | | | |
| INTERIEURE "SUPPORTS NEUFS - LASURE" | | | | |
| Pour l'ensemble. | M2 | 3,00 | | |
| 08.7.5 | | | | |
| INTERIEURE "SUPPORTS NEUFS-VERNIS" | | | | |
| L'ensemble | Ens | | | |
| 08.7.6 | | | | |
| INTERIEUR "SUPPORT EXISTANT - VERNIS" | | | | |
| L'ensemble | Ens | | | |
| 08.7.7 | | | | |
| INTERIEURE "SUPPORT NEUF - VERNIS CIRE" | | | | |
| L'ensemble | M2 | 4,00 | | |
| 08.7.8 | | | | |
| INTERIEUR "SUPPORT EXISTANT - VERNIS CIRE" | | | | |
| L'ensemble | M2 | 4,00 | | |
| 08.8 | | | | |
| FINITION DES OUVRAGES METALLIQUES, PVC, FONTE | | | | |
| 08.8.1 | | | | |
| EXTERIEUR "SUPPORTS NEUFS - PEINTURE" | | | | |
| L'ensemble. | M2 | 3,00 | | |
| 08.8.2 | | | | |
| INTERIEUR "SUPPORTS NEUFS-PEINTURE" | | | | |
| Sur métaux "non ferrières neufs" | Ens | | | |
| Sur canalisations PVC | Ens | | | |
| 08.9 | | | | |
| DIVERS | | | | |
| 08.9.1 | | | | |
| NETTOYAGE "GENERAL" | | | | |
| L'ensemble | Ens | | | |

Récapitulatif

Total Lot N°08 Peinture

Montant HT

Montant TVA (19,60%)

Montant TTC

LOGEMENT 2

| | U | Quantité | Prix en € | Total en € |
|--|-----|----------|-----------|------------|
| DESCRIPTION DES OUVRAGES | | | | |
| 08.5 | | | | |
| FINITION DES PLAFONDS | | | | |
| 08.5.1 | | | | |
| PEINTURE "SUPPORT NEUF-PLAQUES DE PLATRE" | | | | |
| Finition mate. | | | | |
| | M2 | 83,00 | | |
| 08.6 | | | | |
| FINITION DES MURS | | | | |
| 08.6.1 | | | | |
| PEINTURE "SUPPORTS NEUFS - PLAQUE DE PLATRE" | | | | |
| Finition glycéro satinée | | | | |
| | M2 | 209,00 | | |
| Finition acrylique satinée | | | | |
| | M2 | 31,00 | | |
| 08.7 | | | | |
| FINITION DES OUVRAGES BOIS | | | | |
| 08.7.2 | | | | |
| EXTERIEUR "SUPPORT NEUF - PEINTURE" | | | | |
| Peinture microporeuse finition satinée | | | | |
| | M2 | 61,50 | | |
| 08.7.3 | | | | |
| INTERIEURE "SUPPORTS NEUFS-PEINTURE" | | | | |
| Menuiseries prépeintes | | | | |
| | M2 | 31,00 | | |
| Menuiseries non prépeintes | | | | |
| | M2 | 23,00 | | |
| 08.7.4 | | | | |
| INTERIEURE "SUPPORTS NEUFS - LASURE" | | | | |
| Pour l'ensemble. | | | | |
| | M2 | 3,00 | | |
| 08.7.6 | | | | |
| INTERIEUR "SUPPORT EXISTANT - VERNIS" | | | | |
| L'ensemble | | | | |
| | Ens | | | |
| 08.7.8 | | | | |
| INTERIEUR "SUPPORT EXISTANT - VERNIS CIRE" | | | | |
| L'ensemble | | | | |
| | M2 | 7,00 | | |
| 08.8 | | | | |
| FINITION DES OUVRAGES METALLIQUES, PVC, FONTE | | | | |
| 08.8.2 | | | | |
| INTERIEUR "SUPPORTS NEUFS-PEINTURE" | | | | |
| Sur métaux "non ferrières neufs" | | | | |
| | Ens | | | |
| Sur canalisations PVC | | | | |
| | Ens | | | |
| 08.9 | | | | |
| DIVERS | | | | |
| 08.9.1 | | | | |
| NETTOYAGE "GENERAL" | | | | |
| L'ensemble | | | | |
| | Ens | | | |

Récapitulatif

Total Lot N°08 Peinture

Montant HT

Montant TVA (19,60%)

Montant TTC